



Compte-rendu réunions des 17 et 20 octobre 2016 en salle de conseil

Projet extension à l'arrière du « Petit Plessis »

Projet de constructions de maisons individuelles porté par FRANCELOT

Il en ressort des deux réunions de travail en amont du projet avec les riverains, les propositions suivantes des élus :

- Courrier à Le Mans Métropole pour retenir dans l'élaboration du PLUC le classement en Espace Boisé Classé la parcelle communale AM 1492, démarche pour préserver le caractère de l'environnement tout en sachant que dans l'acte notarié de la rétrocession, il n'était pas mentionné de préserver ladite parcelle en espace vert,
- L'emprise du projet sera donc réduite pour FRANCELOT,
- Accès au projet par la parcelle communale AM 246, modifier le tracé pour éviter des nuisances aux maisons jouxtant la parcelle communale avec obligation pour le promoteur de préserver ensuite l'espace restant en espace vert, inclure dans le cahier des charges,
- Réalisation de haie en bordure du lotissement existant et positionnement des maisons à 3 mètres de la limite séparative, inclure dans le cahier des charges,
- Discussion autour du chemin piétonnier avec FRANCELOT entre les parcelles AM 192 et 193,
- Fonds de parcelle le chemin piétonnier sera repositionné, ne longera pas les maisons existantes, réflexion avec FRANCELOT pour aménager le chemin piétonnier derrière le bassin de rétention. Chemin qui doit être préserver dans la conception du projet afin de permettre un accès vers le centre bourg, le complexe sportif et les écoles.

Après échanges, les riverains ont la volonté que Monsieur le Maire poursuive les discussions avec FRANCELOT afin de revoir des ajustements sur la conception du projet, l'emprise foncière étant diminuée. Une prochaine réunion sera prévue pour informer les riverains.

Samuel CHEVALLIER



Maire de Ruaudin